

Compte Rendu du CA de *Juillet 2010*

ORDRE DU JOUR : enfin de nouvelles infos distribuées juste avant le CA...

- L'ACCORD CADRE entre l'Etat et la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) en vue du redressement d'Adoma enfin dévoilé : les parties seraient tombées d'accord le vendredi 2 juillet...MAIS apparemment encore des désaccords !!
- Le Bilan Social d'Adoma 2009 : Triste Bilan de la gestion de l'aire Bottonienne...
- REVOCAION de Botton, Directeur Général Délégué (DGD).
- Nomination du nouveau Directeur Général Délégué en remplacement placé par le groupe CDC – SNI : Bruno ARBOUET.
- Et les coups de théâtre sous forme d'interruption de séances de Mirabaud pour une conversation téléphonique avec le cabinet du 1^{er} Ministre puis de Chazelle (Administrateur de la SNI) en communication avec le boss de la Caisse de Dépôts : un litige entre l'Etat et la SNI – CDC autour de la date de prise de fonction du nouveau Directeur Général Délégué ainsi que sur le plan stratégique et le Contrat d'Objectif...

1. Approbation du Procès Verbal du CA du 17 mai : demande de rectification du vote concernant la vente du parc locatif. SUD VOTE CONTRE (et est le seul syndicat...).

Lors du précédent CA, la vente du parc locatif a été portée à l'ordre du jour. Votre élu SUD au CA a contesté le vote soit disant « à l'unanimité » présenté par le Direction. En effet, il avait fait part de ses réserves et de son opposition mais le vote avait été passé en « vitesse » : ne voyant aucun vote à main levée, votre élu a contesté et a donc repris ce point au CA suivant en présentant les arguments suivants :

1. La cession systématique de ce parc est injustifiée : certains sont neufs ou en très bon état, ont des TOC très importants avec parfois des listes d'attentes. Ils « rapportent » donc à l'entreprise sur le long terme plutôt qu'une recherche rapide de « cash » en vendant les bijoux de famille (exemple, le parc locatif flambant neuf à Propriano en Corse avec vue sur la mer !!)
2. SUD s'inquiète de la situation des salariés qui travaillent dans le locatif : en effet, Mirabaud promet que tout le monde sera repris, mais qu'en sera t il des salariés d'agence isolée (Perpignan, Propriano, Besançon, etc...) ; Les salariés qui refuseront une proposition de reclassement à plusieurs centaines de kilomètres de chez eux seront ils licenciés ???

☞ C'est bien de cette « flexibilité » qu'il va s'agir dans les mois qui vont venir, cet effort de « flexibilité » dont la mobilité fait partie et que l'on retrouve aussi dans d'autres affaires en court comme la fermeture du CADA de St Michel de

Maurienne par exemple (demande de mobilité sur Annecy ou Albeertville à plus de 100 km...). **G CIAIS administrateur salarié élu sur la liste SUD a évoqué le sujet du CADA de St Michel de Maurienne et a averti de la détermination de SUD à s'opposer à cette fermeture en soutien aux salariés ; il a également rappelé tous les arguments de cette décision infondée.**

3. Bien sûr SUD s'inquiète aussi du sort de certains résidents trop « pas assez riches » pour accéder à la propriété lors de la vente du parc locatif : en effet, les locataires passent prioritaires. SUD craint pour l'avenir de certaines familles locataires comme celles vivant dans les grands pavillons de Seine Saint Denis : Que va t il advenir de ces familles nombreuses logeant dans de si rares T5, T6, T7 en région parisienne, ??

➡ On retrouve bien là les conséquences désastreuses d'un PLAN STRATEGIQUE uniquement basé sur des critères FINANCIERS : les conséquences sociales sont reniées (ou volontairement non prise en considération) au nom de l'effort financier et ce sont les salariés et les résidents qui paient les pots cassés d'une gestion déplorable et de décisions politiciennes !!!

2. Accord Cadre entre l'Etat et la Caisse de Dépôts en vue du redressement d'ADOMA.

Cf Accord cadre ci joint

a) G Ciaïis votre élu administrateur a posé plusieurs questions :

1. Ce projet de redressement fait apparaître une sorte de « mise en concurrence » de publics entre nos résidents traditionnels en grande précarité et situation de pauvreté et un nouvelle cible « marketing » : les jeunes actifs. Qu'en sera t il de la mission d'intérêt général de logement des plus démunis ? L'accord cadre n'évoque que les Résidences Sociales et l'activité asile : qu'en sera t il des autres activités : Gens du Voyage, Urgence et Stabilisation, CHRS ou FJT ?
2. Vous annoncez qu'il n'y aura pas de plan social ? Mais qu'en sera t il des fermetures de sites (comme celui du CADA de St Michel de Maurienne) ou des gels de postes (comme celui du REM de Versailles) ?
3. Vous parlez de la refonte de la gouvernance d'ADOMA, mais qu'en sera t il des administrateurs représentant les salariés siégeant au Conseil d'Administration ?

Réponse du Président ET de la SNI. *Depuis plusieurs CA, le véritable administrateur à diriger est en vérité M. Chazelle de la SNI, M. Mirabaud appliquant déjà son rôle de « porte parole » de celle ci ou se faisant souvent l'écho de leur positionnement. Les administrateurs représentant l'Etat restent très souvent muets : les interruptions de séances le démontrant, les décisions et marge de négociation se situent bien plus haut entre les cabinets de Ministères et la Caisse de Dépôts faisant apparaître les CA comme des mascarades...*

Remarquons aussi que Chazelle prends grand soin à répondre aux représentants les salariés et est très attentif à nos remarques...

1. **CONCURRENCE DES PUBLICS ET MISSION D'INTERET GENERALE : Nos métiers et notre culture professionnelle mise en danger ?** Selon la future « nouvelle Direction », il est indispensable d'améliorer les TOC par rapport à la problématique du vieillissement : *Alors que nos FTM sont loin d'être touché par des hécatombes de décès, actuellement il y a d'autres stratégies pour faire « bouger » nos résidents de manière durable, pour faire la place à notre nouvelle cible de clientèle : les jeunes actifs dont le logement problématique (contrats précaires) deviendra une « nouvelle mission d'intérêt général » ? Bref, un dilemme de concurrence entre « bénéficiaires » de service public.... Des pauvres, des SDF, des ex détenus, des étrangers, des personnes âgées, des allocataires de prestations sociales face à de jeunes actifs « français » ; il est vrai que cette stratégie commerciale engendrera moins de risque pour le rendement financier, permettra d'augmenter les redevances, etc... Mais que va t il advenir des personnes démunies et que va t il advenir de notre « culture professionnelle » axée sur des compétences sociales ? C'est l'avenir de nos « métiers » qui est en jeu. SUD restera vigilant sur ce sujet et prépare d'ors et déjà des revendications sur cet axe de notre « identité professionnelle » depuis les responsable de résidence, les équipes de CADA, de centre de stabilisation en passant par les OM, les agents de surveillance ou les gestionnaires d'aire d'accueil de GDV... La « nouvelle direction » s'attache aussi à cette notion d'intérêt général : mais du fait du « *contexte économique particulier* » qui a bon dos, celle ci est prête à quelque peu le rogner : « *Il faut bien dégager des moyens !* » Autrement dit générer plus de rendement, plus de rentabilité.... Quand la logique financière et le fameux principe de « réalisme économique » chère au gouvernement actuel, vient heurter l'intérêt général c'est toujours les plus pauvres (mais aussi les salariés qui s'en occupent) qui en paient les pots cassés un jour ou l'autre... En d'autre terme Adoma n'est plus assez rentable : il faut changer nos clients cibles pour générer « plus de moyens »...Mais la direction précédente avait déjà commencé le « sale boulot ». La nouveauté c'est au moins que la SNI est claire sur ses objectifs financiers.*

Le débat amorcé par G Ciais va nous dévoiler aussi d'autres facettes sur la façon dont la « Nouvelle Direction » voit la réalité de notre entreprise Adoma... Encore une fois selon SUD, une vision gravement tronquée et odieusement campée sur des bases financières. Normal : comme l'a souvent dénoncé SUD aux précédents CA, sur 6 audits aucun audit social permettant de dresser un aperçu des problématiques sociales ou médico sociales de nos résidents n'a été réalisé ; par contre il y a eu 6 audits financiers ou du patrimoine...

- La « nouvelle direction » évoque aussi la « *nécessité de revoir la carte d'implantation géographique et la carte d'activités « à risques » de l'entreprise Adoma* » : c'est le grand dessein du fameux plan stratégique qui sera la colonne vertébrale du futur contrat d'objectif 2010 – 2014.

Nous verrons que c'est d'ailleurs LE sujet épineux entre l'Etat et le groupe CDC – SNI qui a engendrer les interruptions de séances...

- « **Statistiquement la part de migrants dans nos foyers va se réduire dans les années à venir** ». Oui c'est vrai, mais SUD ne pense pas qu'à la réduction « naturelle » de part l'augmentation des décès de nos résidents vieillissants :
 - d'une part, il n'a jamais été fait d'étude du taux de décès de nos résidents par rapport à la moyenne nationale (alors que dans certains FTM, les soins à domicile ne sont toujours pas en œuvre). Sans soins, sans prise en charge de la problématique du vieillissement, pour des personnes ne possédant souvent aucune famille pour les aider à mettre en œuvre ces DROITS, c'est une dégradation plus rapide de l'état de santé qui s'enclenche comme un effet boule de neige souvent amplifiée par un état psychologique affaibli. SUD le rappelle, comme elle en a souvent sollicité l'ex direction, Adoma est toujours restée « frileuse » sur les moyens de prise en charge de cette problématique, surtout que de nouveaux « retraités pauvres » viennent frapper aux portes de nos foyers. Normal selon SUD car il n'y a jamais eu de projet social sur cette question avec de véritables objectifs clairement définis. Un exemple simple : Adoma en contournant de manière habile la circulaire DDSC/ DGAS/ DGUHC n°2007-36 du 15 mai 2007¹ a toujours refusé de procéder au Girage de ses FTM. En effet, comme nous l'avons développé dans d'autres Compte Rendu de CA, ceci aurait obligé l'entreprise à déclarer certaines résidence en EHPAD² alors que Mirabaud dès son arrivée à purement et simplement ballayé d'un revers de main les projets en cours à Marseille et à Bobigny !! Garder des personnes âgées qui vivent depuis plusieurs dizaines d'années dans nos foyers, y paient leurs redevances, en leur proposant des conditions de vie dignes et adaptées à leur besoins ? Non, non ! cela va à l'encontre de la grande stratégie de vouloir au contraire les faire sortir pour les remplacer par une nouvelle clientèle...
 - D'autre part, un autre levier exerce des pressions sur nos résidents traditionnels vieillissants « immigrés » faut il le rappeler, mais cela à son importance : une pression accrue sur le partage des chambres qui heurte directement les droits fondamentaux de la personne c'est à dire leur intimité, leur dignité. Une pression accrue par la multiplication des contrôles ; une pression coercitive bien connue par nos résidents demandeurs d'asile, directement impulsée par

¹ la circulaire DDSC/ DGAS/ DGUHC n°2007-36 du 15 mai 2007 relative au classement et à la réglementation sécurité incendie (habitation ou ERP) applicable aux établissements accueillant des personnes âgées, y compris les logements foyers pour personnes âgées exige :
Dans le point 3 Procédure de mise en œuvre, A) il est dit qu'il faut « Procéder au « girage » (mesure du GMP – GIR Moyen Pondéré) des résidents des logements-foyers et des autres établissements accueillant des personnes âgées. **Malgré une sollicitation répétée sur ce sujet, « l'ex direction » est toujours restée sourde et muette sur ce sujet... On comprend mieux pourquoi maintenant : laisser la place aux jeunes actifs !!**

² Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

notre Ministère de Tutelle principale de l'Immigration et de l'Identité Nationale (il est vrai que les jeunes actifs ont une plus grande identité nationale que ces ouvriers immigrés à la retraite, souvent recrutés directement dans leurs pays pour venir reconstruire la France...). Des contrôles autour de l'occupation (temps de présence en France), de la sur occupation (droits de visite) mais aussi et surtout un contrôle récemment accru autour de la perception des aides sociales : les CAF suspendent souvent les APL le temps d'enquêter. Tous ces contrôles sont donc des obstacles des moyens de pression pour inciter ces résidents à retourner dans leurs pays d'origine où tous le monde connaît la qualité de prise en charge du vieillissement... Honteux ! Mais ni plus ni moins une application de la politique de l'immigration choisie et de l'identité nationale... SUD s'insurge contre ce social discount qui mais en place ce type de concurrence de public sur des relants identitaires et marketing !! M. mirabaud a même reconnu « *qu'Adoma constatait une augmentation des retours volontaires au pays* ». La pression fonctionne donc correctement...

- La « nouvelle direction » expose son Plan pour niveller par le bas la prise en charge des jeunes, qu'ils soient actifs ou non : le produit « Résidence Social jeunes » annonçant la mort des « Foyers de Jeunes Travailleurs » où travaillent encore quelques éducateurs !!!...
- Concernant la notion de Mission d'intérêt Général c'est là que le bas blesse : selon la « nouvelle direction » loger les jeunes actifs est aussi une mission de service public..... même si elle se fait sur le dos de nos « *clients historiques* ». Dans sa volonté de « *revoir la carte des activités à risques* » - comme le déclare la « nouvelle Direction » qu'en sera t il des activités non citées dans l'accord cadre (cf ci dessus) et sur lesquels le représentant de la SNI nous répond en souriant « qu'il manque les 3 petits points !! ». SUD a rappeler à mainte reprise que dans la culture des financiers toute activité « subventionnée » est une activité à risque... et les financiers n'aiment pas prendre des risques mais aiment par contre parier dessus en spéculant...
 - Le sort de l'activité locative a été fixé au CA du mois de mai : SUD a été le seul à voter contre...mais la nouvelle direction a décidée de vendre...
 - Le sort de l'activité Aire d'accueil de Gens du Voyage sera fixé au CA de décembre.
 - Le sort des activités dites d'Urgence, les Centres de stabilisation ainsi que les CHRS alimentent la plus grande inconnue : la « nouvelle direction » reste évasive sur le sujet ; ce que nous savons des différents CA, c'est que les règles d'amortissement de ces centres (sur 5 ans) pèse lourdement sur la Trésorerie fragile d'Adoma... et ça, les financiers ils n'aiment pas...

2. **« PAS DE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI COMPORTANT DES LICENCIEMENTS ECONOMIQUES ».** En d'autres mots un Plan de sauvegarde de l'emploi où la « flexibilité » sera reine : mobilité, départ volontaire ? Selon la future « nouvelle Direction », « *le projet doit [...] être construit avec les*

salariés » ; en le questionnant sur la question en off (pendant l'interruption de séance), G Ciais tire quelques informations du représentant de la SNI : Grosso modo, vue la panade dans laquelle est Adoma (à deux doigts de la cessation de paiement) il n'y a QUE la SNI qui veuille se porter au secours d'Adoma, on n'a pas trop le choix. G Ciais ne manque pas du lui rappeler que si c'est comme cela qu'il compte amorcer un dialogue avec les salariés il risque de se heurter à une forte résistance des salariés via leur capacité de mobilisation. M Chazelle se raviserait par la suite mais sa réaction est révélatrice... D'autre part, même si la construction du projet est posée avec les salariés (rappelez vous le projet présenté au CE parlant déjà de flexibilité et de mobilité) Chazelle nous rappelle quand même « *que tous le monde devra faire des efforts, y compris les salariés...* ». La SNI tournant autour du pot sur la question d'un plan de sauvegarde de l'emploi, Mirabaud rompt la langue de bois connaissant l'avis de certains syndicats déjà converti à cette idée : « *Je pense qu'il faudra un plan de sauvegarde de l'emploi qui pose entre autre sur la table la question des desiderata de mobilité et de départ volontaire des salariés* ».

- **G Ciais ne manque pas d'évoquer les sujets d'actualité : « Vous annoncer aucuns licenciements secs à travers votre plan de sauvegarde de l'emploi, mais comptez vous fermer encore des foyers et laissant le choix aux salariés d'être mobiles ou d'être licenciés (comme celà est la cas pour la fermeture du CADA de St Michel de Maurienne) ou encore geler des postes (comme cela est le cas pour le poste de REM sur l'agence de Versailles) ? ». Au regard de la réponse embarrassée et totalement langue de bois de la « nouvelle direction », nous savons qu'actuellement le groupe CDC-SNI teste actuellement le pouvoir de mobilisation des salariés sur des « zones tests » en quelque sorte. St Michel de Maurienne, Versailles et bien d'autres, des cobayes pour le futur plan stratégique ?? SUD appelle à la mobilisation intersyndicale sur ces sujets concrets et d'actualité !!**

3. **REFONTE DE LA GOUVERNANCE D'ADOMA : Un nouveau Directeur Général Délégué révoquant l'ancien et la question de la présence au Conseil d'Administration des administrateurs élus par les salariés ?** La réponse officielle de la « nouvelle direction » est la suivante : l'Etat restant jusqu'à nouvel ordre, actionnaire principal d'Adoma (57%), elle reste pour l'instant une Société d'Economie Mixte. Définie par la loi de 1983, celle ci doit posséder des administrateurs représentant les salariés élus. Le mandat des administrateurs salariés venants à échéance, une nouvelle élection pour 6 sièges aura lieu en octobre et un protocole électoral mis en place en septembre.

Cependant, plusieurs points resterons à surveiller :

- Dans la Convention cadre, il apparait que l'Etat demeure majoritaire au capital d'Adoma sur la durée du Contrat d'Objectif (jusqu'à 2014).
- La mise en oeuvre du protocole électoral doit être rigoureusement mise en place au mois de septembre pour ne pas engendrer une période sans élu dans des périodes très importantes des mois d'octobre, novembre et décembre.

- Botton étant d'ors et déjà révoqué, Arbouet prenant ses fonctions au 15 septembre et Mirabaud assurant l'interim durant cet intervalle, espérons que le protocole soit mis en œuvre dans les temps. SUD veillera au grain.

b) Analyse de SUD sur d'autres points de l'accord cadre :

- 25 M€ de la SNI et 25% de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL) « Action Logement » se fixant comme priorité le logement pour les jeunes actifs :

L'UESL est autrement appelée le 1% Logement. Il s'agit d'une taxe patronale. Nous comprenons mieux pourquoi le MEDEF siégeait assiduellement au CA depuis le début de l'année (par contre étonnamment absent au CA de juillet). Le MEDEF mène depuis quelques années une stratégie ultra libérale : pouvoir peser sur les taxes patronales ou professionnelles en vue de :

- Soit les éliminer : les taxes professionnelles par exemple.
 - Soit les réduire : par exemple la TVA à 5,5% dans la restauration ou les réductions d'impôts par les niches fiscales comme dans le secteur du logement social avec le Plan Locatif Social – PLS – ou le dispositif Scellier d'ailleurs cumulable entre eux.
 - Soit peser (par des actions de lobbying) sur la destination de ces taxes : le 1% logement en fait partie puisque le patronat veut pouvoir loger de la main d'œuvre non loin des bassins d'emplois, même s'ils sont à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de résidence de ces salariés. D'ailleurs l'accord cadre indique « *l'accès au logement des jeunes actifs afin de soutenir l'accès à l'emploi* ».
- Le partenariat Etat groupe CDC – SNI visant à la prise de gestion d'Adoma par ce dernier « *s'attachera d'abord à définir le projet stratégique sur la période 2010 – 2014 et les actions à mener pour améliorer la gestion, **opérer les recentrages nécessaires au sein des différentes activités**, réhabiliter le patrimoine, **mettre en œuvre les synergies possibles avec le groupe SNI** et, enfin, accentuer l'effort pour diversifier la population logée au profit des jeunes actifs et pallier ainsi au déclin inéluctable de la population traditionnelle* ».
 - Nous avons déjà évoqué ce qu'il fallait entendre autour des « recentrages des différentes activités » : arrêt de certaines activités trop « excentrées » (des doutes subsistent encore sur les activités menacées), fermeture de sites trop excentrés géographiquement ou gel de poste qui ne sont pas renouvelés : les vieilles techniques manageriales de « flexibilité » développées par le MEDEF et qui ont fait tant de dégâts chez France Telecom ; d'ailleurs le parallèle a été cité à un moment lors des débats et Mirabaud a lâché : « *Non chez France Telecom ce n'est pas la question de la mobilité qui a provoqué les risques psycho sociaux, ce sont les réductions de salaires* » ; Bon alors on est rassuré si l'on demande aux salariés d'être mobiles, il faut juste prendre cela comme un « effort » indétournable, il n'y a pas de raison de « craquer ».....

- o Question de la synergie avec le groupe SNI : M. Chazelle évoque aussi les possibilités de mobilité au sein du groupe CDC – SNI pour les salariés Adoma afin de pallier aux départs naturels en interne chez eux. Autre perche tendue (ou noyage de poisson ?) il évoque aussi le fait que certaines filiales de la SNI sous traitent la gestion de certaines Résidence « jeunes » à des associations : pourquoi ne pas sous traiter ces résidences à Adoma plutôt qu'à ces associations.
 - Déclaration d'intention ou « pipot » SUD demande à voir sachant que cela pose des problèmes de statuts étant donné qu'Adoma reste une Société d'Economie Mixte indépendante et pas encore filiale de la SNI (dumoins jusqu'en 2014...).
 - Pression de la mobilité en rendant possible les liens avec le groupe SNI ou encore mise en concurrence sauvage des différents prestataires ou sous traitants de ces résidences sociales pour faire au « moins cher », SUD restera vigilant comme toujours à ce social discount organisé... car il est à aucun moment question des prestations de service aux usagers mais à la recherche de plus values et de bénéfices dans la mise en concurrence et la recherche de la meilleure « compétitivité » comme n'importe quel domaine marchand... On comprend mieux pourquoi certains publics trop « pauvres » sont des cailloux dans cette grande chaussure financière en marche... Le marché du logement des pauvres est un marché comme un autre !!!
 - On peut également se demander si la SNI n'a pas besoin des foyers Adoma, le cas échéant, pour pouvoir expulser certains de ses locataires HLM, ou pour pouvoir trouver le moyen de remplir certains patrimoines en manque de taux d'occupation pour pouvoir libérer ceux des quartiers cossus pour répondre à la loi du marché (l'offre et la demande) d'une certaine clientèle plus « clean » ??? Dans cette logique financière beaucoup de scénarios sont possibles... SUD Logement Social n'est pas dupe et restera vigilant même si certaines idées de mobilités au sein du groupe SNI – CDC peut être un atout pour les salariés Adoma.

- Possibilité de convertir les avances consenties par la SNI (25 M€) « *en capital à l'issu du Contrat d'Objectif pour pouvoir poursuivre son développement notamment au profit de ses nouveaux ressortissant* » :

La SNI entre donc à Adoma par la petite porte ; elle ne monte pour l'instant pas au capital pour devenir actionnaire principal. Mais, en quelque sorte, « elle paie pour voir » comme dans une partie de poker :

- **Sur les 200 millions d'€ nécessaire d'après les différents audit, l'apport en « avance » n'est que de 50 M€ ; on serait loin du compte.**
 - Soit parce que ce montant a été volontairement « gonflé » pour prétendre à la situation catastrophique d'Adoma et mieux faire passer la pillule du « serrage de ceinture ». SUD en veut pour preuve les chiffres des besoins en trésorerie qui dégonflent comme un

soufflé au fur et à mesure des audits : L'évaluation de la MILOS a fait apparaître un besoin à hauteur de 230 M€, puis les audits suivants respectifs à 200 M€ puis entre 150 et 200 M€ pour le dernier audit.

- Soit l'Etat avance que c'est un manière de rassurer les financeurs, afin de « montrer patte blanche » aux banquiers (dont la Caisse des Dépôts ?? tiens, tiens...) et ainsi pouvoir négocier des taux d'endettement plus élevés pour poursuivre les travaux de réhabilitation. Alors que le projet d'accord prévoit 100 M€ sur le contrat d'objectif 2010 – 2014 (d'où vont sortir les 50 M€ manquant ?, de l'Etat logiquement), l'augmentation du taux d'endettement (prêts) devra permettre de trouver les quelques dizaine de millions d'€ restant (entre 50 et 100 M€) Si la situation ne se dégrade pas plus qu'actuellement...
- **Les conséquences sont une réforme de son mode de gouvernance, de son plan stratégique qui devrait permettre des retours sur investissements pour la SNI :**
 - Si le redressement s'opère de manière correcte, la SNI se réserve le droit de transformer cette avance de 25 M€ au capital d'Adoma après 2014. L'Etat ne sera alors plus majoritaire et Adoma pourra devenir une filiale à part entière de la SNI... Pour plus de sécurité, la SNI place donc son Directeur Général...
 - Redressement voudra également dire changement de clientèle, pour de « nouveaux ressortissants » jeunes actifs en particulier.

3. Les différentes interruptions de séances : de l'eau dans le gaz entre l'Etat et le groupe SNI – Caisse des Dépôts (CDC) ou la mise en œuvre de leviers de pression ?

Les différentes interruptions de séances laissent entrevoir quelques brèches ou points d'achoppement entre l'Etat et le groupe SNI – CDC. L'accord cadre présenté sortait apparemment tout chaud des négociation le vendredi 2 juillet.

- Première interruption de séance « imprévue » (Jérôme Baché est venu interrompre M. Mirabaud qui s'est levé excusé et es même revenu prendre son dossier du CA) : conversation téléphonique avec le cabinet du 1^{er} Ministre.
- ➔ Désaccord sur la date de prise de fonction du nouveau Directeur Général Délégué M. ARBOUET initialement prévue au 1^{er} septembre. Le 1^{er} Ministre impose comme échéance le moment de la signature de la convention financière Etat / SNI.
- Le représentant de la SNI au CA, M. Chazelle s'insurge contre cette nouveauté : « *il y a urgence à se remettre au travail, cela reporte jusqu'à quand ? On va perdre 3 ou 4 mois avant de pouvoir commencer le travail et il faut faire VITE !!* ». Autant dire que les promesses du précédent représentant de la SNI, M. Vittoux étaient fondées : « Plus ça va vite moins il y a de réticences !! »...M. Chazelle demande à son tour une interruption de séance afin d'en référer au directeur de la Caisse des Dépôts, car il ne peut voter une telle résolution.

➤ Le directeur de la CDC propose donc la prise de fonction de M. ARBOUET dès la signature du pacte d'actionnaire spécifiant les modalités financières au plus tard au 15 septembre 2010. Proposition que M. Miraubaud s'empresse de retenir pour la proposer au vote.

Apparemment la discorde entre l'Etat et la SNI repose sur un axe majeur sur lequel il y a encore des désaccords : le plan stratégique, reposant plus ou moins sur les missions d'intérêt général (et donc le maintien des activités traditionnelles et nouvelles) et donc le contrat d'objectif 2010 - 2014 qui en découle. Car pour l'instant les sommes débloquées avec le 1% logement le sont pour le développement de la clientèle « jeunes actifs ».

La SNI joue une stratégie flagrante : Mettre de l'argent sur la table face à une entreprise en grande difficulté et face à un Etat qui ne veut pas mettre un centime dans la droite ligne de sa politique de réduction drastique des dépenses publiques (sauf là où il y a possibilités de booster le PIB !!!). Les pauvres, les SDF, les étrangers ou les personnes âgées ne boostent pas le PIB ou bien cela se saurait !!! Les jeunes actifs oui

Face à ces marges de manœuvre réduite de l'Etat, la SNI fait pression pour tirer vers le bas la mission de service publique de logement des plus démunis et toutes ces activités subventionnées à « grands risques » financiers... Le patrimoine d'Adoma a un tel potentiel marchand !!

C'est pour cela que selon SUD, le devenir de certaines activités dépend de ce point précis de désaccord entre l'Etat et la SNI qui ont multiplié leur propres audits réciproques, comme par hasard...

Pour SUD Logement Social, l'autre levier dans cette affaire est la force de mobilisation des salariés d'Adoma, et l'action de représentants élus en particulier au Conseil d'Administration, surtout pour la durée du prochain contrat d'objectif qui sera lourde de conséquence pour l'avenir d'Adoma, sorte de période test...

POUR SUD LOGEMENT SOCIAL...

- Défendre nos conditions de travail, c'est défendre notre identité professionnelle et défendre notre identité professionnelle c'est défendre notre mission de loger les plus démunis, c'est donc défendre nos résidents, nos usagers qui risquent d'être poussé vers la « sortie » de nos foyers...
- SUD Logement Social travaille d'ores et déjà avec ses adhérents à définir des revendications autour de nos identités professionnelles : qu'est ce que nos métiers et pourquoi nous tenons à ces spécificités.
- Il s'agira également d'un « garde fou » contre les assauts financiers et les « réformes » que les nouveaux gestionnaires voudront imposer : si en face la capacité de mobilisation est molle (comme pour l'instant sur les affaires de fermeture de

site ou de gel des postes), si en face on commence à « manger dans la main du maître » c'est un boulevard qu'à SUD nous ne voulons pas ouvrir...

- SUD appelle à une mobilisation pour défendre notre identité professionnelle ... rejoignez nous ! SUD Logement Social construit entre autre déjà la campagne électorale pour le prochain Conseil d'Administration sur ces bases.

4. Bilan Social : Le bilan désastreux des années Botton – Votes pour la révocation de Botton et de la nomination d'Arbouët

Face à la présentation du Bilan Social 2009, G. Ciais, votre représentant SUD au CA a saisi l'occasion de commenter les années Botton catastrophiques sur le plan humain de part le modèle de management qu'il a su développer au sein d'Adoma. SUD Logement Social appelle désormais à des conditions sereines de dialogue social afin de redresser la barre... M. Mirabaud étant absent, ce point a été abordé sous la présidence de M. FRATACCI représentant le Ministère de l'Immigration. Ce fût également l'occasion de pouvoir s'adresser directement à M. Botton qui faisait en quelque sorte son propre bilan en temps que Délégué des ressources humaines...

- **Augmentation des absences et fatigue professionnelle.**

« Je veux attirer l'attention du CA sur des indicateurs inquiétants qui sont le reflet de certains dysfonctionnements inquiétants. Il s'agit selon moi de marge de manœuvre de changement dans la nouvelle façon de manager l'entreprise dans le cadre de construction du projet d'entreprise que la SNI veut amorcer avec les salariés (d'après l'accord cadre). Je me suis donc permis de croiser plusieurs indicateurs présents dans ce Bilan Social :

- L'augmentation inquiétante des arrêts maladie et en particulier des longues maladies : ces chiffres sont au dessus des indicateurs issus des autres conventions collectives (du bâtiment ou des gardiens d'immeubles) : en effet, selon SUD, les problématiques sociales grandissantes de nos résidents pèsent sur le travail des salariés. Cette difficulté n'est pas reconnue dans l'entreprise et les salariés font toujours plus avec toujours moins de moyens surtout humains.
- Preuve en est, dans les accidents du travail, la multiplication par 2 des agressions sur les salariés : en effet, des résidents en grandes difficultés à qui des salariés ne peuvent pas répondre de part leur charge travail ou un manque de formation provoque des clashes et donc des agressions : c'est un indicateur révélateur de la non traitance des problématiques sociales de nos résidents.
- Les accidents de trajets sont eux aussi en nette explosion : voilà encore une fois le résultat d'une demande accrue de mobilité pour des salariés qui risquent donc eux aussi d'avoir des accidents de la route de part les distance qui leur sont demandées.

Pour ma part, tous ces indicateurs mettent en lumière le fait qu'il faille creuser l'examen des causes. Les salariés encourent des risques psycho sociaux qu'il faudra correctement étudier afin de trouver une réponse adéquat : le rapport sur les risques psycho sociaux en région Rhône Alpes que j'avais d'ailleurs distribué aux administrateurs lors d'un précédent CA montre que les moyens humains et de formation ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de nos usagers. Et je tiens aussi à faire remarquer que ce n'est pas en voulant changer de public cible (référence aux jeunes actifs), que l'attention sera ainsi détournée, ni les problèmes dilués en mixant la populations de nos foyers : il y a toujours autant, sinon de plus en plus, de personne avec des problématiques de plus en plus lourdes qui logent dans nos foyers ou qui frappent à notre porte et la crise que nous traversons n'arrange rien bien au contraire.

Selon SUD Logement Social, ces indicateurs démontrent une fatigue grandissante des salariés à qui l'ont demande toujours plus en réduisant les moyens humains et en leur demandant plus de mobilité. Je lance donc un avertissement : les salariés sont déjà à bout, des efforts supplémentaires exigés de part la nouvelle organisation, risque fort de déclencher un conflit social d'autant plus si l'on cherche à leur imposer de nouvelles contraintes.

➤ **Procédure judiciaire et Dialogue social.**

« Le nombre de procédure en justice a plus de doublé en 2 ans. SUD Logement Social rappelle à titre indicatif qu'Adoma a perdu 1,5 M€ en procès inutiles en 2007. Est ce là un dialogue social constructif ? Est ce comme cela que des solutions peuvent être trouvées sans perte de temps et d'argent inutilement ? Est ce là une manière de concevoir les partenaires sociaux en les traînant systématiquement devant les tribunaux ? »

Ce qui est intéressant c'est la réponse de Botton, qui dans un dernier baroud d'honneur à enfin mis à jour et confirmé la stratégie qu'il avait adopté depuis toutes ces années. Selon lui :

- « Il ne voit pas comment SUD a pu se procurer le montant des sommes avancées » : le summum de l'hypocrisie... mais ça on le savait !
- « Il ne voit pas en quoi les procédures contradictoires (procès en justice) ne font pas parti d'un dialogue social constructif » : des arguments peu convainquant (surtout dans le domaine du logement SOCIAL) empruntée au MEDEF et aux plus durs de ses modes de management libéraux Mais ça on le savait aussi !!
- « Ce n'est pas parce qu'un seul syndicat se plaint de mes méthodes, que tous les autres en sont mécontents : regardez la somme d'accords dont j'ai pu avoir les signatures !! » : pour cela SUD Logement Social est plutôt fier d'avoir tenu sa ligne combative sur le terrain, plutôt que d'avoir épouser le syndicalisme réformiste plein de compromission qui a ouvert les portes et donné le bâton pour se faire battre aux financiers (plan stratégique, politique salariale, actionnariat, PEE - PERCO ou retraite par placement financiers, etc...). SUD est fier d'avoir gardé la face...

- Résultat sur les 6 administrateurs salariés : 5 abstentions pour la révocation de Botton et 1 voix POUR.... Le Président a même redemandé confirmation... Oui SUD a voté POUR sa révocation !!!
- Vote pour la nomination de M. ARBOUET : 6 abstentions des administrateurs salariés

5. Opérations de maîtrise d'ouvrage : Projet de réhabilitation et de construction d'une résidence étudiante à Guyancourt – Premier vote contre demandé par le Président...

A l'ordre du jour, la réhabilitation et de construction d'une résidence étudiante à Guyancourt, c'est la première fois que G. Ciais voit le Président proposer un vote CONTRE ce projet, dont l'étude a déjà été réalisée par Adoma et le lien avec des partenaires de la ville engagés...

Est-ce là le début du « recentrage des activités » et du choix stratégique au regard de certaines zones géographiques où les élus ne veulent plus entendre parler d'Adoma ex Sonacotra ?

Face à ce refus de principe, SUD Logement Social a préféré montrer son désaccord par une abstention...